



Indemnités de fin de contrat et periode d'essai

Par **marciamars**, le **05/04/2011** à **16:53**

Bonjour,

j'ai travaillé en cdd contrat renouvelable dans une ferme d'élevage de canards de septembre à novembre à raison de 80h/mois.(jamais passé la visite médicale)
en fin de contrat je n'ai pas reçu de solde de tout compte (pas de congés payés, pas de prime de précarité) et j'aimerais savoir si c'est normal et si non , quel recours ai-je pour réclamer mon dû?

aussi actuellement je dois travailler dans une boutique de prêt à porter où il m'est interdit de prendre des pauses et je vais en formation à la boutique avant de signer mon contrat (cdd). la personne qui m'emploie est-elle obligée de rémunérer ces jours de formation ? merci d'avance.

Par **P.M.**, le **05/04/2011** à **17:40**

Bonjour,

S'il ne s'agissait pas d'un contrat saisonnier, en principe, vous aviez droit effectivement à l'indemnité de précarité en bonne fin de contrat...

Vous pourriez donc envoyer une lettre recommandée avec AR à l'employeur pour lui réclamer votre solde de tout compte avec également les congés payés, mais il faut savoir que ce document est normalement quérable, c'est à dire que vous devez aller le chercher, il est possible que l'employeur le tienne à votre disposition depuis un moment, il conviendrait donc simplement de prendre contact avec lui avant pour le savoir...

Dès l'embauche vous devez être rémunéré(e) s'il ne s'agit pas d'un test professionnel de courte durée, il vous suffirait donc de pouvoir prouver que vous avez travaillé pour n'avoir même pas besoin de signer un CDD puisque vous seriez en CDI sans période d'essai...